

RÈGLEMENT DU GRAND JEU « 100 % REMBOURSÉ »

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'association **LoVerdun Vitrines**, représentée par sa présidente, Mme Delphine Vaudois, dont le siège est situé **5 quai de Londres, 55100 VERDUN**, organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « **100 % Remboursé** », qui se déroulera le **samedi 10 octobre 2026** chez les commerçants participants.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu-concours avec obligation d'achat est ouverte à toute personne physique **majeure**, domiciliée en France métropolitaine.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les commerçants participant à l'opération ne peuvent pas participer au jeu dans leur propre commerce.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, les participants doivent effectuer un achat d'un montant minimum de **10 €** auprès d'un commerce participant à l'opération le **samedi 10 octobre 2026**.

Pour tout achat de 10 € minimum, le commerçant remet au client un bulletin de participation, **dans la limite des 5 000 bulletins disponibles**.

La participation est limitée à **un bulletin par personne, par même nom, même adresse et même commerce**.

Les commerces participants sont les adhérents 2026 de l'association LoVerdun Vitrines. La liste des commerces participants est disponible sur le site www.loverdunvitrines.fr.

ARTICLE 4 – DÉPÔT DES BULLETINS

Le participant doit compléter intégralement son bulletin de participation et le déposer **dans l'urne mise à disposition dans le commerce où l'achat a été effectué**.

Seuls les bulletins complètement remplis et déposés dans l'urne du commerce concerné seront pris en compte.

Chaque commerçant participant devra ensuite déposer l'ensemble des bulletins collectés dans la **boîte aux lettres de l'association LoVerdun Vitrines, 5 quai de Londres, 55100 Verdun**, au plus tard le **mardi 13 octobre 2026 à 12h00**.

Les bulletins seront ensuite regroupés dans une urne unique afin de procéder au tirage au sort.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu le **mardi 13 octobre 2026 à 19h30**, en direct sur la page Facebook de LoVerdun Vitrines.

10 bulletins seront tirés au sort parmi l'ensemble des bulletins valides collectés.

Chaque bulletin gagnant permettra à son titulaire d'obtenir le **remboursement de son achat à hauteur de 100 € maximum**.

Le montant remboursé correspondra au montant réel de l'achat effectué le 10 octobre 2026, dans la limite de 100 €.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour bénéficier de son gain, le gagnant devra fournir :

- son **bulletin de participation original** ;
- une **pièce d'identité** permettant de vérifier son identité ;
- le **ticket de caisse original** correspondant à l'achat ayant permis sa participation.

Ces justificatifs devront être transmis à l'association par mail à contact@loverdunvitrines.fr avant le **31 octobre 2026**.

Le remboursement sera effectué par **chèque bancaire ou virement bancaire**, selon les modalités définies par l'association.

À défaut de réception des justificatifs dans le délai imparti, le gagnant pourra perdre le bénéfice de son gain.

ARTICLE 7 – INFORMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés individuellement du résultat de leur participation par téléphone ou par mail, aux coordonnées indiquées sur leur bulletin.

L'association leur communiquera les modalités à respecter pour obtenir leur remboursement.

L'organisateur se réserve également le droit de publier les résultats du jeu sur sa page Facebook ainsi que sur ses différents supports de communication.

Le règlement complet du jeu pourra être adressé gratuitement par courrier à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de l'association.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur ne pourra être tenu responsable si les informations relatives à la participation d'un candidat ne lui parviennent pas, notamment en cas de bulletin perdu, illisible, incomplet ou non transmis dans les délais.

L'organisateur ne pourra également être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique, informatique ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du jeu.

Le seul fait de participer au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée à l'association **LoVerdun Vitrines** avant le **31 octobre 2026**.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après cette date.

ARTICLE 9 – FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au jeu ne donne lieu à aucun remboursement de frais de participation ou de frais annexes.

Le présent règlement est disponible gratuitement dans les commerces participants et pourra être adressé sur simple demande écrite à l'association.

En cas de demande par courrier, les frais d'affranchissement pourront être remboursés sur simple demande, au tarif postal « Lettre verte » en vigueur.

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE ET COMMUNICATION

Dans le cadre de la communication relative au jeu et à ses résultats, les gagnants pourront être invités à participer à des prises de photographies ou à des publications sur les supports de communication de LoVerdun Vitrines.

Toute utilisation de l'image d'un gagnant fera l'objet d'une autorisation spécifique lorsque celle-ci est nécessaire.

Le nom ou les informations permettant d'identifier les gagnants ne pourront être utilisés à des fins de communication que dans le respect des dispositions légales applicables et des autorisations éventuellement recueillies.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la gestion des participations, à la désignation et à l'information des gagnants ainsi qu'au traitement de leur remboursement.

Les données personnelles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement de la personne concernée.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la réglementation applicable, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ses données personnelles, ainsi que des autres droits prévus par la réglementation.

Ces droits peuvent être exercés auprès de l'association LoVerdun Vitrines à l'adresse suivante :

contact@loverdunvitrines.fr

La liste des gagnants pourra être communiquée aux partenaires ayant participé à la mise en place de l'opération, notamment à des fins de communication liées au jeu, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données.

ARTICLE 12 – MODIFICATION OU ANNULATION DU JEU

LoVerdun Vitrines se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

ARTICLE 13 – RÈGLEMENT DES CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'association **LoVerdun Vitrines**, dans le respect de la législation française applicable.